

Biotest

**CODE D'ÉTHIQUE ET DE CONDUITE
DES AFFAIRES**

2020

Table des matières

I.	Un message de notre conseil d'administration	4
II.	Qu'est-ce que la conformité ?.....	5
III.	Responsabilités	5
IV.	Champ d'application.....	6
V.	Règlement de conformité interne	6
VI.	Le programme de conformité des entreprises	6
1.	Formation.....	6
2.	Soutien et conseil.....	7
3.	Suivi, examens et enquêtes	7
4.	Conformité Téléphone d'assistance	7
VII.	Conséquences des violations de la conformité	8
	Nos principes d'éthique et de conduite des affaires.....	8
VIII.	Nos activités	8
IX.	Intégrité des entreprises	9
1.	Principes pour des activités commerciales éthiques et légales	9
2.	Lutte contre la corruption	9
3.	Lois d'embargo et sanctions commerciales	12
4.	Concurrence et traitement équitable.....	13
5.	Antitrust	14
6.	Publicité et promotion.....	14
7.	Qualité et sécurité.....	14
8.	Intégrité financière.....	15
9.	Lutte contre le blanchiment d'argent	15
10.	Réponse appropriée aux demandes d'information	15

11.	Communication avec les médias.....	16
12.	Confidentialité des données	16
13.	Activités politiques.....	16
X.	Intégrité personnelle	17
1.	Conflits d'intérêts	17
2.	Utilisation des opportunités des entreprises pour s'enrichir	18
3.	Délit d'initié	18
XI.	Emploi	20
1.	Droits de l'homme.....	20
2.	Non-rétribution	20
3.	Environnement, santé et sécurité.....	20
4.	Non-discrimination	21
5.	Alcool et drogues	21
6.	Licences, certificats et autres permis	21
XII.	Les atouts du biotest.....	22
1.	Protection et utilisation appropriée des actifs des biotests	22
2.	Propriété intellectuelle	23
3.	Confidentialité, informations propriétaires et sécurité informatique	23
4.	Médias sociaux	24

I. Un message de notre conseil d'administration

Chers collègues,

Le succès à long terme des entreprises repose sur l'intégrité ainsi que sur une coopération transparente et équitable.

Biotest se consacre au développement, à la fabrication et à la vente de médicaments qui sauvent et améliorent la vie et qui répondent aux normes de qualité et de sécurité les plus strictes. Biotest s'engage également à améliorer constamment ses produits afin d'assurer la meilleure qualité de vie possible à ses patients.

Les normes éthiques les plus élevées s'appliquent également à la conduite de nos affaires. Nous ne tolérons pas les comportements non éthiques et nous nous abstenons de faire des affaires plutôt que de violer les lois ou nos normes de conformité. Notre engagement à respecter ces principes fait de nous un partenaire apprécié et de confiance pour nos clients et nos partenaires commerciaux.

Lorsqu'il interagit avec les organismes gouvernementaux, la société et le public, le Biotest fournit immédiatement des informations et est guidé par les faits, la transparence, l'honnêteté et l'équité. Biotest respecte les exigences légales et agit de manière politiquement neutre.

Chaque employé est un ambassadeur de notre entreprise et contribue à la bonne réputation de l'entreprise. Pour ce faire, chacun doit se conformer aux lois, aux normes internationales de conduite des affaires et à nos directives et politiques internes.

Le présent code d'éthique et de conduite des affaires donne un aperçu de ces règles. Il sert de ligne directrice pour un comportement conforme et est contraignant pour le conseil d'administration, la direction, tous les employés, les distributeurs et les travailleurs temporaires. Nous attendons également de nos partenaires commerciaux qu'ils se conforment aux règles énoncées ici.

Nous faisons appel à vous : Familiarisez-vous avec ce code, respectez strictement nos lois, normes et directives, profitez des possibilités de formation et contactez notre équipe de conformité si vous avez des questions. Elle vous soutient et vous aide dans tous les cas de doute. Veuillez utiliser ce soutien pour protéger l'intégrité et la réputation de notre entreprise.

Sincèrement

Dr. Michael Ramroth
général

Dr. Georg Floß Directeur
Chef des opérations Biotest AG
Biotest AG

II. Qu'est-ce que la conformité ?

Biotest définit la "conformité" comme la somme de toutes les politiques et procédures internes de l'entreprise mises en œuvre par Biotest qui servent à prévenir, détecter et éliminer les comportements ou les pratiques qui sont illégaux ou qui ne sont pas conformes aux normes éthiques et commerciales de Biotest.

III. Responsabilités

Le code d'éthique et de conduite des affaires du Biotest ("Code de conduite") est un guide qui aide à mettre en œuvre nos valeurs fondamentales dans notre travail quotidien. Il traite des questions éthiques et juridiques typiques qui se posent dans les affaires quotidiennes. Toutefois, il ne peut pas couvrir toutes les situations spécifiques. Chaque individu doit donc comprendre les règles qui s'appliquent à son travail. Veuillez réfléchir à votre rôle et contacter votre supérieur hiérarchique pour en savoir plus sur vos responsabilités.

Pour vous auto-examiner, posez-vous les questions suivantes lorsque vous agissez dans des situations d'affaires :

1. Mon comportement est-il légal ?
2. Respecte-t-il le code de conduite ?
3. Ma conduite est-elle correcte et exempte de conflits d'intérêts ?
4. Serait-il acceptable pour moi que mon comportement soit repris dans la presse demain ?

Si vous devez répondre "Non" à au moins une des questions, veuillez contacter votre supérieur hiérarchique, le responsable local de la conformité ou le service de conformité de l'entreprise.

Responsabilités supplémentaires des gestionnaires

En tant que gestionnaire, vous avez des responsabilités supplémentaires. Vous devez mettre en œuvre des mesures de conformité dans votre domaine de responsabilité et prévenir les infractions. Soyez un modèle, car les autres sont guidés par votre comportement. Lorsque vous prenez des décisions et mettez en œuvre des mesures difficiles, ne donnez pas l'impression qu'il est acceptable d'ignorer nos principes ou nos lois et règlements. Assurez-vous que les employés qui vous rendent directement compte participent à toutes les formations pertinentes sur la conformité et discutez régulièrement avec eux des règlements applicables.

IV. Champ d'application

Toute personne travaillant pour Biotest dans le monde entier doit se conformer à ce code de conduite et à toutes les lois applicables ainsi qu'aux directives et politiques de l'entreprise. Cela inclut l'ensemble du personnel et des niveaux de direction, les distributeurs et les travailleurs temporaires. Nous attendons également de nos partenaires commerciaux qu'ils respectent les principes du présent code de conduite. Le Code de Conduite s'applique à tous les sites, filiales et sociétés affiliées de Biotest. Dans certains pays, les lois locales ou les exigences commerciales peuvent compléter le Code de Conduite par des directives ou des normes supplémentaires pour répondre aux exigences locales.

V. Règlement de conformité interne

En plus des nombreuses directives qui s'appliquent dans les domaines de l'autorisation de mise sur le marché, de la sécurité des médicaments et du respect des bonnes pratiques de fabrication, les règlements internes suivants sont disponibles pour vous aider à remplir vos obligations légales et éthiques :

- i) Code d'éthique et de conduite des affaires
- ii) Lignes directrices et politiques

Biotest a établi d'autres directives et politiques sur les particularités locales et de l'entreprise, qui sont plus étroitement liées à des éléments importants du code de conduite ou sont adaptées aux réglementations juridiques spécifiques d'un pays.

- iii) Manuels de conformité Biotest de Biotest AG et de ses sociétés internationales associées sur les transactions avec les professionnels et les organismes de soins de santé.
- iv) En Allemagne, Biotest a mis en œuvre les règles du code de conduite de l'AKG sur la coopération avec les médecins et autres professionnels de la santé dans son manuel de conformité. Les sociétés internationales associées à Biotest ont établi leurs propres manuels de conformité en tant que directives locales basées sur les exigences de leurs associations nationales respectives de l'industrie pharmaceutique.

VI. Le programme de conformité des entreprises

Nous devons nous assurer que Biotest agit conformément à toutes les réglementations applicables à nos activités commerciales. Quatre éléments fondamentaux de notre programme de conformité d'entreprise nous aident à prévenir la corruption dans nos relations avec les professionnels de la santé et les autres partenaires commerciaux ("conformité d'entreprise").

1. Formation

Nos cours de formation générale sont obligatoires pour tous les employés et couvrent les bases du programme de conformité des entreprises Biotest. La formation couvre le présent code de

conduite et explique les règles qui s'appliquent à notre entreprise. Une formation générale est régulièrement dispensée à tous les employés de Biotest.

Certaines fonctions de Biotest (par exemple le marketing et la vente, la comptabilité, etc.) nécessitent une formation technique spéciale, notamment en ce qui concerne les manuels de conformité de Biotest AG et de ses sociétés internationales associées. Vous serez informé si votre poste exige ces formations supplémentaires.

2. Soutien et conseil

Le département Corporate Compliance de Biotest AG et les responsables locaux de la conformité apportent leur soutien à tous les départements et filiales de Biotest. Utilisez ces ressources et demandez conseil si vous n'êtes pas sûr de savoir quel comportement est conforme.

3. Suivi, examens et enquêtes

Biotest surveille et contrôle ses activités commerciales pour s'assurer que les lois, les directives et les politiques sont respectées. Si d'éventuelles violations de la conformité nous sont signalées, nous prendrons les mesures appropriées pour enquêter sur ces rapports et remédier à tout manquement.

Si, malgré tous nos efforts, une violation de la conformité se produit, nous réexaminerons nos politiques et formations existantes et les modifierons si nécessaire.

4. Conformité Téléphone d'assistance

Si vous souhaitez signaler une faute réelle ou présumée, vous pouvez le faire de la manière suivante :

i) Vous pouvez d'abord contacter votre superviseur, le responsable local de la conformité ou le service de conformité de l'entreprise.

ii) Si la question que vous avez soulevée ne peut être résolue par l'un des contacts ci-dessus, ou si vous vous sentez mal à l'aise de discuter de la question avec eux, vous pouvez utiliser la ligne téléphonique d'urgence ouvertement ou anonymement :

Compliance Telefon Hotlineunder
00800 8010 1234 (depuis l'Allemagne)
ou 0-00800 8010 1234 (du réseau Biotest)

Pour les pays ayant des filiales ou des bureaux de représentation :

Brésil	0800 89 20 866
France	0800 90 53 99
Grande-Bretagne	0800 09 68 795
Italie	800 79 08 40
Russie	8800 30 17 428

Autriche	0800 29 25 90
Suisse	0800 55 85 34
Espagne	900 99 49 48
Hongrie	06800 21 487

Vous pouvez joindre les avocats Dr André Kowalski ou Axel Staudt du cabinet Franz Rechtsanwälte à Düsseldorf à ces numéros de téléphone gratuits ainsi qu'au numéro de téléphone payant : +49-(0)211-15 76 76-0. Sans avoir à craindre aucun inconvénient, vous pouvez leur communiquer vos informations ou vos soupçons et, si vous le souhaitez, rester anonyme. Dans ce cas, les Avocats Franz sont tenus de préserver votre anonymat à notre égard et de respecter leur obligation professionnelle de secret professionnel.

En ce qui concerne les questions à signaler depuis l'Italie ou relatives à des suspicions d'inconduite en Italie, la ligne téléphonique d'assistance en matière de respect des règles est utilisée, ainsi qu'une ligne téléphonique de dénonciation conformément au décret législatif n° 231 du 8 juin 2001.

VII. Conséquences des violations de la réglementation

Toute violation du présent code de conduite, des directives et politiques de Biotest ou du droit applicable fera l'objet de mesures disciplinaires et, en fonction des réglementations juridiques locales, pourra entraîner des mesures de droit du travail, voire le licenciement. En outre, veuillez garder à l'esprit que les autorités de l'État peuvent imposer des sanctions pénales pour corruption et accords de concurrence illégaux (truquage d'offres). Des mesures disciplinaires peuvent également être prises si les responsables ignorent ou ne corrigent pas les fautes commises. En outre, Biotest peut mettre fin au service ou à l'engagement de travail de non-employés qui ne respectent pas le présent code de conduite, nos lignes directrices, nos politiques et le droit applicable.

Nos principes d'éthique et de conduite des affaires

VIII. Nos activités

Notre succès dépend de relations appropriées avec nos clients, médecins, employés, régulateurs, payeurs publics et privés ainsi qu'avec les patients. Biotest s'engage à fabriquer des produits répondant aux normes réglementaires et à fournir des médicaments de qualité optimale et durable à ses clients, médecins et patients.

IX. Intégrité des entreprises

1. Principes pour des activités commerciales éthiques et légales

Biotest s'engage à respecter les principes directeurs des Nations unies en matière d'entreprises et de droits de l'homme. Ce faisant, Biotest respecte les droits de l'homme énoncés dans la charte internationale des droits de l'homme et la Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail de l'Organisation internationale du travail.

En outre, les actions de Biotest sont basées sur les recommandations des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales - Recommandations pour une conduite responsable des entreprises dans un contexte mondial. Biotest encourage ses partenaires commerciaux, y compris les fournisseurs et les sous-traitants, à appliquer, lorsque cela est possible, les principes de conduite responsable des entreprises tels que définis dans les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

2. Lutte contre la corruption

a. Respect des lois et des principes de lutte contre la corruption

De nombreux pays dans lesquels Biotest fait des affaires ont des lois contre l'influence inappropriée ou la corruption des fonctionnaires. En outre, la législation anticorruption de certains pays étend l'interdiction d'exercer une influence indue aux agents non gouvernementaux (c'est-à-dire aux particuliers). Nous ne tolérerons aucune forme de corruption, qu'elle implique un professionnel de la santé, un fonctionnaire, un représentant d'entreprise ou une partie privée, ou que la transaction implique l'achat ou la vente d'articles ou de services par Biotest.

En tant qu'entreprise active sur de nombreux marchés différents dans le monde, nous sommes pleinement engagés à respecter les lois anticorruption de nombreuses juridictions, notamment le code pénal allemand, la loi américaine sur les pratiques de corruption à l'étranger ("FCPA") et les lois similaires d'autres pays (par exemple la loi britannique sur la corruption), y compris les lois locales, dans la mesure où elles s'appliquent aux activités de Biotest.

Sachez que dans de nombreux pays, les systèmes de santé sont gérés par le gouvernement et que les prestataires de soins de santé (par exemple, les médecins et le personnel hospitalier) sont souvent considérés par la législation locale comme des fonctionnaires et donc des employés du gouvernement. Soyez particulièrement sensible à cette question, car le gouvernement d'un pays est souvent à la fois le régulateur de nos produits et un client.

Si vous participez à des activités de passation de marchés publics (c'est-à-dire l'achat de produits Biotest par le gouvernement), vous devez également connaître les lois régissant ce domaine.

Ne pas faire, offrir ou promettre un paiement, un cadeau, un service ou quoi que ce soit de valeur (directement ou indirectement) destiné à influencer indûment les actions du personnel gouvernemental ou des particuliers pour faire avancer les intérêts commerciaux de Biotest.

N'offrez rien de valeur, y compris des subventions, des dons ou des cadeaux, pour encourager le bénéficiaire, qu'il provienne du gouvernement ou du secteur privé, à utiliser ou à influencer la

sélection des produits Biotest. Examinez les autres politiques du Biotest qui traitent de ce sujet dans des contextes spécifiques.

Sachez que les coutumes d'un pays, y compris les cadeaux, peuvent ne pas être légales ou appropriées ailleurs.

b. Exemples de conduites interdites

Les exemples de comportement suivants peuvent être considérés comme corrompus et sont donc strictement interdits. NE PAS

- i) donner ou accepter un avantage lorsque la nature ou la valeur de l'avantage n'est pas raisonnable et appropriée à l'occasion, aux circonstances ou à la position du destinataire. Il est en particulier inapproprié de donner ou d'accepter
 - a. tout avantage qui n'a pas de raison commerciale évidente, ou si la raison commerciale est compensée par une activité non commerciale ;
 - b. des avantages si fréquemment que le fait de les donner ou de les accepter peut être considéré comme excessif ; ou
 - c. tout avantage de manière non transparente, en particulier lorsqu'une adresse privée ou un compte de courrier électronique est utilisé.

On entend par "avantage" toute forme de valeur, qu'il s'agisse d'une contribution financière ou non financière à une personne ou à une institution juridique.

- ii) utiliser une partie liée (un parent ou une personne avec laquelle le bénéficiaire vit en concubinage) pour donner ou accepter un avantage quelconque ;
- i) donner ou accepter un avantage avec l'intention et l'attente de recevoir ou de donner quelque chose en retour ;
- ii) donner ou accepter un avantage susceptible de limiter ou d'influencer l'objectivité ou la discrétion du destinataire ou de vous-même, ou d'influencer le processus décisionnel de l'employeur du destinataire (y compris une agence gouvernementale, un hôpital ou un ministère) ou du Biotest ; ou
- iii) donner tout avantage qui n'est pas consigné avec précision dans les livres et registres de Biotest.

c. Biotest fait des affaires en toute transparence

La corruption se produit souvent dans le secret. Les personnes engagées dans des activités de corruption peuvent essayer de déguiser leurs actions et d'agir en secret pour dissimuler leur inconduite. Une mesure efficace pour prévenir la corruption et éviter l'apparence de corruption consiste à mener les affaires de manière ouverte et transparente.

L'un des éléments essentiels d'une conduite transparente des affaires est une documentation appropriée. Évitez de conclure un accord sans documentation écrite appropriée. La documentation écrite est particulièrement importante pour les fonctionnaires et les professionnels

de la santé qui occupent un poste leur permettant de prendre ou d'influencer des décisions commerciales ayant une incidence sur Biotest. Si ces personnes fournissent des services pour Biotest, le besoin commercial légitime de ces services, la raison pour laquelle le professionnel de la santé ou le fonctionnaire a été sélectionné et les services fournis doivent toujours être consignés par écrit de manière exhaustive. Un tel accord écrit doit être signé avant que le service ne soit fourni.

Les pratiques de corruption peuvent être déguisées par une surcompensation des partenaires commerciaux. Par exemple, un distributeur peut recevoir des commissions déraisonnablement élevées, ou des conférenciers ou autres consultants peuvent être excessivement payés pour leurs services. Nous attendons de vous que vous vous absteniez de conclure tout accord au nom de Biotest si vous avez des doutes quant au caractère commercialement raisonnable de la rémunération du partenaire commercial. Toute compensation que nous accordons à l'un de nos partenaires commerciaux pour des services ou des livraisons de produits effectivement fournis doit représenter une juste valeur marchande. En outre, tout accord au nom de Biotest doit servir un objectif commercial légitime pour l'entreprise ("service de bonne foi").

d. Soutenir la recherche et le développement, les conférences scientifiques et l'éducation

Il est dans l'intérêt de Biotest de soutenir

- i) la recherche et le développement de produits pharmaceutiques et l'amélioration des traitements qui présentent un intérêt légitime pour Biotest ;
- ii) la participation de médecins, d'infirmières, de clients et de leur personnel au Biotest ou à des événements organisés par des tiers qui favorisent les connaissances scientifiques, le progrès médical ou la prestation de soins de santé efficaces
- iii) les événements de formation et de perfectionnement accueillis ou organisés par Biotest ou par des institutions médicales ou d'autres organisateurs, tels que des associations (caritatives) ou des organisations de patients ou leurs employés qui promeuvent les connaissances scientifiques, le progrès médical ou la prestation de soins de santé efficaces.

Bien que les activités de cette nature servent un objectif important, une activité inappropriée liée à la recherche et au développement, aux conférences scientifiques et à l'éducation peut avoir de graves conséquences pour toute personne impliquée, ainsi que pour Biotest en tant qu'entreprise. Si vous avez des doutes, contactez vos ressources en matière de conformité.

e. Dons et contributions, cadeaux et divertissements

Chez Biotest, nous nous sommes engagés à être de bons citoyens corporatifs et nous soutenons l'utilisation de nos ressources pour faire avancer principalement les soins de santé, mais aussi d'autres causes caritatives valables. Les unités commerciales peuvent soutenir des causes caritatives, pour autant que cela ne soit pas motivé par des activités existantes ou futures avec Biotest. Nous faisons des dons caritatifs à des causes méritoires, en particulier des contributions à des organisations caritatives ou civiques qui fournissent des services dans les communautés où Biotest exerce ses activités.

Les dons et les contributions (y compris les bourses d'études) doivent toujours être approuvés au préalable. Tous les dons et contributions doivent être faits de manière transparente. Chaque pays dispose d'un processus d'examen de tous les dons proposés. En outre, il convient de s'interroger sur tout conflit d'intérêt potentiel ou sur les problèmes de conformité qui peuvent découler des dons de bienfaisance.

Tous les cadeaux, divertissements et repas d'affaires fournis ou reçus doivent être raisonnables et suffisamment petits pour ne pas influencer nos décisions. Nous n'offrons ou n'acceptons jamais rien de valeur en échange de recommandations ou d'autres affaires. Nous faisons savoir aux vendeurs, médecins, patients, clients et autres que nos valeurs limitent ce que nous pouvons donner et recevoir parce que nous voulons que notre service et nos relations commerciales se suffisent à eux-mêmes. Nous reconnaissons que certains articles sont appropriés et ne présentent pas de risque d'influencer nos décisions. Chaque employé doit s'assurer que même les articles autorisés ne portent pas atteinte à notre réputation ou à notre intégrité dans les circonstances.

Si vous n'êtes pas sûr, consultez les directives et politiques supplémentaires du Biotest qui traitent de ces sujets plus en détail ou contactez votre responsable de la conformité ou la ligne d'action de conformité.

f. Ne jamais influencer indûment les patients

Nous comprenons les relations étroites entre les patients et leurs prestataires de soins. Toutefois, nous devons toujours éviter de mener des transactions commerciales avec les patients qui pourraient entraîner un conflit d'intérêts réel ou potentiel. Nous n'acceptons pas que toute activité commerciale puisse affecter le seul droit du patient à prendre des décisions indépendantes et non influencées sur tout ce qui est lié à la manière, aux moyens et au processus de traitement médical. Nous nous efforçons d'avoir des relations ouvertes et objectives avec les organisations de patients.

g. Respecter la relation médecin-patient

Nous comprenons et acceptons la nature importante d'une relation médecin-patient indépendante. Notre relation d'affaires avec les médecins doit toujours tenir compte des exigences légales régissant l'arrangement et, le cas échéant, définir les attentes concernant la conformité aux politiques, lois et règlements applicables au Biotest et au présent Code. Nous ne payons pour aucun type de recommandation. Nous acceptons les recommandations et les admissions en fonction des besoins médicaux des patients et de notre capacité à fournir les médicaments nécessaires. Nous ne donnons ni n'offrons, directement ou indirectement, rien de valeur en échange de recommandations qui constitueraient une violation de la loi.

3. Lois d'embargo et sanctions commerciales

Biotest s'engage à respecter les lois applicables en matière de contrôle des importations, des exportations, des réexportations et du détournement de ses produits, biens, services et données techniques, notamment les lois sur les importations et les douanes, les contrôles à l'exportation, les sanctions économiques, les listes de parties refusées, les lois anti-boycottage et le détournement de produits. Biotest fait des affaires dans le monde entier, et les lois d'un pays ou d'une juridiction peuvent s'appliquer à des transactions ou des activités qui ont lieu ailleurs. De nombreux pays maintiennent un programme de sanctions économiques et commerciales et d'embargos contre certains pays et certaines parties. Des interdictions sur certaines exportations

et importations sont également souvent en place. En outre, divers gouvernements ont promulgué des lois qui interdisent aux entreprises de participer ou de coopérer à tout boycott international que le gouvernement n'approuve pas. Le non-respect des lois commerciales internationales peut soumettre Biotest et ses employés à des sanctions civiles et pénales, y compris la suspension ou le refus de privilèges commerciaux.

Nous vérifions la classification des exportations et suivons les réglementations de contrôle du commerce international de tous les pays dans lesquels Biotest opère, dans la mesure où elles concernent l'importation et l'exportation de biens, de technologies, de logiciels, de services et de transactions financières.

Nous ne coopérons à aucune pratique commerciale restrictive ou boycott qui est interdit ou sanctionné par les lois applicables.

Toutes les activités, en particulier les contrats, impliquant des pays sanctionnés doivent être examinées par les services compétents (c'est-à-dire le centre de service à la clientèle, le département du commerce extérieur et des douanes, les départements des finances, du droit et de la conformité) pour s'assurer du respect des lois de contrôle du commerce.

4. Concurrence et traitement équitable

Les lois sur la concurrence favorisent une concurrence loyale. Ces lois se concentrent souvent sur les moyens de garantir que les entreprises se concurrencent sur la base de la qualité, du prix et du service. Biotest ne tolérera ni ne participera à aucune conduite, transaction ou activité commerciale qui enfreindrait les lois sur la concurrence d'un pays dans lequel nous exerçons nos activités. Ce domaine du droit est extrêmement complexe et peut varier d'un pays à l'autre. Ces lois peuvent être connues sous le nom de lois antitrust, monopoles, commerce équitable, concurrence, discrimination par les prix ou cartels. Elles s'appliquent généralement aux interactions entre concurrents actuels ou potentiels, ainsi qu'aux interactions entre une entreprise et ses clients, fournisseurs et distributeurs. Consultez le département juridique pour obtenir des conseils si vous êtes sur le point de vous engager dans une situation qui, selon vous, peut impliquer des lois antitrust ou des lois sur la concurrence.

Dans la mesure où cela n'est pas légalement autorisé, ne pas engager de discussions ou conclure des accords avec un concurrent réel ou potentiel sur les politiques de prix, les remises ou autres conditions de vente, ou sur la répartition des marchés ou des clients.

Dans la mesure où cela n'est pas légalement autorisé, ne pas engager de discussions ou conclure des accords avec un concurrent réel ou potentiel concernant la vente (ou la non vente) de nos produits ou des leurs.

Ne jamais corrompre ou tenter de corrompre des clients ou des fournisseurs pour aider notre entreprise ou nuire à nos concurrents.

Faites preuve de prudence lorsque vous adoptez un comportement qui pourrait donner l'apparence d'une concurrence déloyale ou d'un abus de position dominante sur le marché.

5. Antitrust

Les lois antitrust et sur la concurrence visent à protéger la concurrence en interdisant les comportements qui entraînent une diminution de la concurrence ou une discrimination injustifiée des prix ou qui produisent d'autres forces artificielles sur le marché. Les lois antitrust existent dans pratiquement tous les pays et s'appliquent aux comportements à tous les niveaux d'une organisation. En termes généraux, les lois antitrust exigent que les entreprises se fassent concurrence sur une base individuelle plutôt que de s'associer à d'autres entreprises dans des accords visant à restreindre la concurrence. Toutes les actions concertées, les discussions informelles ou les accords qui visent à restreindre la concurrence ou qui peuvent avoir pour effet de le faire sont interdits.

Les conséquences d'une violation de ces lois sont graves. Vous devez être particulièrement vigilant lors des réunions d'associations et des salons professionnels pour éviter l'apparition de comportements anticoncurrentiels.

6. Publicité et promotion

La manière dont Biotest promeut ses produits et services est très réglementée. Biotest a développé des procédures spécifiques pour s'assurer que les activités de marketing et de promotion sont conformes aux lois, règles et réglementations en vigueur. Tout le matériel promotionnel concernant les produits ou services de Biotest doit être examiné et approuvé selon la procédure appropriée pour chaque pays. Lorsque vous discutez de nos produits et services, vous DEVEZ

- être toujours véridique et précis dans la description des produits et des services ;
- fournir une description juste et équilibrée des avantages et des risques
- ne faire que des déclarations qui sont étayées par des informations cliniques appropriées.

7. Qualité et sécurité

La qualité et la sécurité de nos produits et services sont la base de notre activité. Biotest s'engage à développer, fabriquer et fournir des produits de haute qualité et sûrs qui répondent à toutes les exigences réglementaires. Les réglementations statutaires et internes en matière de qualité et de sécurité doivent être strictement respectées. Il vous incombe de veiller au respect de ces principes dans votre domaine de responsabilité.

La sécurité des patients est une priorité. Nous protégeons la sécurité des patients en identifiant, en évaluant, en gérant et en signalant tout risque lié à un produit en temps utile. Une part importante de l'amélioration de la qualité et de la sécurité des produits consiste à recueillir et à examiner les événements indésirables et les plaintes concernant les produits. Nous attendons de vous que vous compreniez et suiviez la politique de Biotest concernant le signalement des événements indésirables et les plaintes relatives aux produits. Le personnel de tous les secteurs de l'entreprise - et pas seulement ceux qui travaillent dans des fonctions en interaction directe avec les patients et les médecins - doit signaler les événements indésirables qui sont portés à son attention.

8. Intégrité financière

Nous ne compromettons pas notre intégrité financière. Les risques financiers et les mesures opérationnelles doivent être examinés et approuvés de manière appropriée.

Des registres commerciaux précis sont essentiels à la gestion des biotests et au maintien et à la sauvegarde de la confiance des investisseurs. Ils aident également la société à remplir son obligation de fournir en temps utile des informations financières précises et complètes à ses actionnaires et aux marchés financiers. Tous nos livres, registres et comptes doivent refléter de manière complète et précise les transactions commerciales et les actifs de la société. Nous devons veiller à ce que tous les documents papier et électroniques soient gérés et conservés correctement, conformément aux lois en vigueur sur la conservation des données et aux politiques de la société en matière de gestion des documents. Toutes les transactions financières et commerciales doivent être enregistrées avec précision et rapidement dans les comptes appropriés et au cours de la période comptable appropriée.

Nous maintenons un système de contrôles comptables internes pour fournir des garanties raisonnables que tous les registres et comptes financiers sont exacts.

Nous soumettons des demandes de paiement ou d'approbation qui sont exactes, véridiques et complètes. Elles doivent être conformes aux exigences légales et contractuelles applicables.

Les réclamations ne peuvent être présentées que pour des produits et services qui ont été correctement commandés et effectivement fournis. Des registres appropriés doivent être disponibles pour documenter avec précision ces transactions.

9. Lutte contre le blanchiment d'argent

Le blanchiment de capitaux consiste à dissimuler l'origine des fonds provenant d'activités criminelles ou terroristes, par exemple par la corruption, le terrorisme, les transactions de drogue ou la fraude. De nombreux gouvernements ont des lois contre le blanchiment d'argent qui interdisent de s'engager dans des transactions qui tentent de dissimuler les produits du crime en donnant à ces produits une apparence légitime.

Biotest s'engage à respecter pleinement toutes les lois et réglementations applicables en matière de lutte contre le blanchiment d'argent. Nous prendrons des mesures raisonnables afin de faire des affaires avec des partenaires commerciaux de bonne réputation impliqués dans des activités commerciales légitimes, avec des fonds provenant de sources légitimes. Alerte votre supérieur hiérarchique de tout paiement ou de toute autre transaction inhabituelle d'un client qui semble inapproprié ou suspect.

10. Réponse appropriée aux demandes d'information

Nous nous engageons à répondre de manière appropriée à toute enquête, audit ou investigation du gouvernement. Si vous êtes confronté à une demande du gouvernement qui ne relève pas de vos responsabilités, contactez immédiatement votre supérieur hiérarchique pour obtenir des conseils. Veuillez informer immédiatement le service juridique en cas de demande inhabituelle émanant d'une autorité gouvernementale ou de son représentant, telle que des fouilles et des perquisitions, des demandes d'entretien ou des citations à comparaître.

Si un organisme chargé de l'application de la loi vous aborde en dehors des locaux de Biotest en rapport avec Biotest ou avec votre emploi ou engagement par Biotest, informez immédiatement le service juridique.

Le service juridique déterminera quelles informations doivent être fournies dans chaque cas. Bien que la société et nos collègues ne semblent pas être l'objet ou la cible d'une enquête, des demandes non routinières peuvent exposer Biotest ou des collègues individuels à une responsabilité civile ou pénale.

Si vous pensez que des documents sont dissimulés, modifiés, falsifiés ou détruits, vous devez immédiatement le signaler à votre responsable local de la conformité, au service de conformité de l'entreprise, au service juridique ou à la ligne d'action de conformité.

11. Communication avec les médias

Une communication ouverte et honnête nous permet de maintenir l'intégrité dans nos relations avec nos patients, nos clients, nos actionnaires et avec le public et les autres parties prenantes. Nous ne pouvons garantir une communication cohérente, ouverte et honnête que si toute déclaration ou information aux médias est correctement gérée et approuvée. Si vous recevez une demande d'information sur le Biotest de la part des médias, d'un investisseur, d'un analyste financier ou de toute autre partie extérieure, vous ne devez pas répondre à cette demande. Pour toute demande d'information émanant des médias ou de la communauté financière, adressez-vous à la ressource Biotest appropriée ou au directeur général de votre pays.

12. Confidentialité des données

Dans le cadre de nos activités commerciales normales, nous pouvons être amenés à collecter, traiter ou utiliser des données personnelles concernant diverses personnes, notamment des employés, des patients, des donateurs, des clients et d'autres personnes ou entités avec lesquelles nous faisons des affaires. Biotest s'engage à ne collecter et à ne conserver que les données personnelles qui sont légitimement nécessaires à des fins commerciales ou professionnelles. Nous traitons ces données personnelles de manière confidentielle et les protégeons conformément à la législation en vigueur.

13. Activités politiques

Les processus relatifs aux nouvelles lois et réglementations qui touchent nos secteurs d'activité sont complexes et variés. Il existe des restrictions légales à notre capacité à soutenir ou à nous engager dans des activités politiques, y compris le lobbying. Biotest se conformera aux lois concernant sa participation à l'un de ces processus.

Nous respectons et soutenons le droit des employés à participer individuellement au processus politique et à s'engager dans les activités politiques de leur choix. Mais il est important que vos activités politiques individuelles restent distinctes de celles du Biotest. Biotest ne souhaite pas interférer avec vos activités politiques privées tant que vous

- préciser que vos opinions et vos actions sont les vôtres et non celles de Biotest

- s'assurer que vos activités politiques personnelles ne sont pas, et ne semblent pas être, liées à votre emploi ou à votre engagement au sein de Biotest ; et
- n'utilisez pas le temps, les biens, l'équipement ou les autres ressources de l'entreprise pour votre activité politique personnelle.

X. Intégrité personnelle

1. Conflits d'intérêts

Dans l'exercice de votre travail, vous devez agir professionnellement et prendre des décisions commerciales dans le meilleur intérêt de Biotest, sans considération de gain personnel. Un conflit d'intérêts peut survenir dans des situations où vos intérêts personnels risquent d'entrer en conflit ou d'interférer avec ceux de la société. Vous devez éviter les situations qui présentent - ou créent l'apparence d'un conflit entre vos intérêts et ceux de Biotest. Pour éviter toute remise en cause de notre intégrité, nous devons être en mesure d'identifier et de divulguer les conflits d'intérêts potentiels et de nous excuser de prendre des décisions qui pourraient donner l'impression que notre indépendance est compromise.

Il vous est demandé de révéler à votre supérieur tout intérêt personnel, y compris en dehors d'un emploi, de transactions ou de relations qui pourraient compromettre votre objectivité ou votre professionnalisme dans l'exercice de votre travail ; en particulier :

- Vous devez divulguer et demander l'approbation préalable de votre département des ressources humaines avant d'exercer un emploi externe, de consulter ou de siéger au conseil d'administration (ou un poste comparable) d'une organisation externe.
- Vous devez informer au préalable votre supérieur hiérarchique de tout investissement dans un concurrent, un vendeur, un fournisseur ou un client, que ce soit par l'acquisition d'une activité commerciale ou d'une participation au capital (autre que l'achat d'actions dans une société cotée en bourse).
- Les relations peuvent affecter votre jugement, ce qui peut facilement conduire à un conflit d'intérêts. Vous ne devez pas participer à une décision existante ou potentielle impliquant une relation personnelle. Le fait que vous entreteniez une relation étroite avec un employé de Biotest, un partenaire commercial, un client, un fournisseur, un concurrent ou un autre tiers ne signifie pas automatiquement qu'il y a un conflit d'intérêts. Toutefois, consultez votre supérieur hiérarchique pour discuter du conflit d'intérêts potentiel avant de prendre une décision.

2. Utilisation des opportunités des entreprises pour s'enrichir

Les opportunités d'affaires découvertes grâce à votre travail à Biotest appartiennent à l'entreprise et non à vous. Vous avez le devoir envers Biotest de promouvoir ses intérêts commerciaux légitimes.

Il vous est interdit de

- l'utilisation des opportunités, des biens, des informations confidentielles ou exclusives de l'entreprise ou de votre position pour un gain personnel.
- profiter de votre position au sein de Biotest en créant une entreprise concurrente, en agissant autrement comme concurrent de Biotest ou en créant votre propre entreprise ;
ou
- profiter d'une opportunité commerciale qui appartient à Biotest en poursuivant toute opportunité ou entreprise commerciale ou en s'engageant de toute autre manière dans une activité qui vous mettrait en concurrence avec Biotest.

3. Délit d'initié

Biotest traite régulièrement des affaires avec des sociétés privées ou cotées en bourse dans lesquelles vous pouvez trouver des informations matérielles non publiques sur notre société, nos clients ou nos partenaires au cours de votre travail. L'achat ou la vente de titres, par exemple d'actions, d'une société en ayant connaissance de telles informations est considéré comme un "délit d'initié". En règle générale, une information d'initié comprend toute information non publique qui pourrait avoir un effet (positif ou négatif) sur le prix des actions d'une société si elle devenait publique.

Vous ne pouvez pas acheter ou vendre les titres de Biotest ou de toute autre société sur la base de ces informations non publiques. En outre, vous ne pouvez pas fournir de telles informations

privilégiées à quiconque afin qu'il puisse en tirer profit. Ces restrictions s'appliquent quel que soit votre lieu de résidence ou celui de la personne susceptible de recevoir l'information. Le délit d'initié est interdit et pourrait soumettre Biotest et les personnes impliquées à des sanctions pécuniaires importantes, voire à une responsabilité pénale.

Voici quelques exemples d'informations matérielles non publiques (avant leur divulgation adéquate) :

- les revenus et autres informations financières
- l'évolution des dividendes
- les changements dans l'encadrement supérieur
- des développements réglementaires importants
- les fusions, acquisitions et entreprises communes
- l'approbation ou le refus d'un produit important
- d'autres développements importants ou une transaction financière importante.

XI. Emploi

Biotest s'engage à traiter nos employés et tous ceux qui participent à nos activités commerciales avec équité et respect. Nos politiques interdisant la discrimination, le harcèlement et les représailles visent à créer un lieu de travail qui favorise un environnement positif et productif. Nous croyons à la coopération, au travail d'équipe et à la confiance, qui contribuent à un environnement de travail positif. Toutes les formes de discrimination, y compris le harcèlement et l'intimidation, ainsi que toute forme d'hostilité et de comportement violent ou abusif ne sont pas tolérées.

1. Droits de l'homme

Biotest adhère à la Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail de l'Organisation internationale du travail. Nous rejetons toute forme de travail forcé et d'exploitation du travail des enfants. Biotest ne tolère aucune violation de ces principes par les fournisseurs. Nous attendons de nos fournisseurs qu'ils respectent l'âge minimum d'admission à l'emploi en vigueur dans le pays où le fournisseur concerné maintient son établissement commercial.

2. Non-rétribution

Les représailles contre tout employé ou toute autre personne qui demande conseil, soulève une préoccupation, signale une faute ou fournit des informations dans le cadre d'une enquête sont strictement interdites. Biotest ne tolère aucune forme de représailles contre toute personne qui fait un rapport de bonne foi, et si cela se produit, cela entraînera des mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'au licenciement.

Si vous pensez avoir subi des représailles, vous devez immédiatement faire part de votre inquiétude à un superviseur qui n'est pas impliqué dans le problème, au département des ressources humaines, au responsable local de la conformité, au département de la conformité de l'entreprise ou contacter la ligne d'action de conformité.

3. Environnement, santé et sécurité

La protection de l'environnement ainsi que la santé et la sécurité de nos employés, de nos partenaires commerciaux qui nous aident dans nos activités commerciales, des visiteurs et des communautés dans lesquelles nous opérons est une priorité commerciale. Nous nous engageons à assurer le respect de toutes les lois et normes internes applicables en matière d'environnement,

de santé et de sécurité (EHS). Nous attendons de vous que vous preniez toutes les précautions nécessaires pour éviter de vous blesser ou de nuire à vous ou à vos collègues. Il est important que vous informiez votre responsable ou la fonction ESS locale de toute condition et pratique de travail dangereuse, de tout accident du travail et de tout autre problème pouvant avoir un impact sur l'environnement, la santé ou la sécurité.

4. Non-discrimination

Le Biotest ne permet pas la discrimination ou le harcèlement des personnes sur la base

- Course
- Religion de croyance
- Origine nationale
- Genre
- Orientation sexuelle
- Handicap
- Âge
- ou tout autre fondement interdit par la loi.

La société respectera pleinement les obligations découlant des lois applicables interdisant la discrimination en matière d'emploi, y compris l'embauche, le licenciement, la promotion et la formation sur la base de la race, de la religion, de l'origine nationale, de l'orientation sexuelle, de l'âge et du handicap, et d'autres caractéristiques protégées.

5. Alcool et drogues

Notre capacité à bien faire notre travail exige que nous travaillions de manière professionnelle, sans être sous l'influence de l'alcool ou de drogues illicites. Ces substances ont un effet néfaste sur les performances professionnelles et peuvent mettre en danger notre santé et notre sécurité ainsi que celles des autres. Si vous soupçonnez qu'un collègue est en état d'ébriété ou sous l'influence de l'alcool ou de drogues illégales, ou qu'il fait un usage abusif de médicaments sur ordonnance, vous devez signaler la situation à votre supérieur hiérarchique.

6. Licences, certificats et autres permis

Certaines fonctions au sein de Biotest peuvent exiger que vous possédiez un permis (par exemple, un permis de conduire), une certification (par exemple, une certification de technicien) ou un autre titre professionnel. Vous êtes responsable de la tenue à jour de tous les justificatifs requis pour effectuer votre travail. Vous devez signaler à votre supérieur hiérarchique si l'un des titres requis est expiré ou révoqué.

Dans certains pays, les agences gouvernementales peuvent exclure certaines personnes de la participation à des activités de soins de santé ou, plus généralement, à des activités ou services liés aux produits pharmaceutiques. Si vous êtes informé que vous êtes exclu de la participation à un programme gouvernemental, vous devez en informer votre supérieur hiérarchique.

XII. Les atouts du biotest

1. Protection et utilisation appropriée des ressources de biotests

Nous utilisons et entretenons correctement les biens et actifs de Biotest et veillons à ce qu'ils soient protégés contre les abus, les pertes, les vols et les déchets. Tous les biens de Biotest ne peuvent être utilisés qu'à des fins commerciales légitimes liées à l'entreprise.

Les actifs physiques du biotest comprennent des éléments tels que

- inventaire
- fourniture
- les équipements de travail (par exemple, ordinateurs, internet, courrier électronique, téléphones mobiles)
- véhicules
- les registres et les fonds
- tout autre bien corporel que Biotest possède, loue ou prend en location

Les actifs peuvent également être immatériels ou non physiques, par exemple le nom de la société, le logo, les secrets commerciaux, les stratégies et les informations sur les clients.

Vous êtes responsable de veiller à ce que les biens et les actifs de Biotest ne soient pas utilisés à mauvais escient, gaspillés, endommagés, perdus ou volés. Vous ne devez fournir à des tiers aucun bien ou actif de Biotest, sauf si vous êtes autorisé à le faire dans le cadre d'une transaction commerciale légitime.

2. Propriété intellectuelle

La propriété et les actifs de Biotest, et en particulier notre propriété intellectuelle (PI), sont les principaux moteurs de notre succès. Vous devez vous efforcer de protéger notre PI, y compris nos brevets, marques déposées, droits d'auteur, secrets commerciaux, autres informations exclusives, savoir-faire et expertise développés dans le cadre de notre activité.

Nous protégeons nos investissements dans les actifs incorporels en obtenant, faisant respecter et défendant nos droits de propriété intellectuelle et en préservant la confidentialité des informations sensibles.

Nous respectons également les droits de propriété intellectuelle légitimes des autres. Si vous dupliquez ou détournez la propriété intellectuelle d'une autre personne sans autorisation, vous et Biotest pouvez être soumis à des amendes et des sanctions pénales importantes.

3. Confidentialité, informations propriétaires et sécurité informatique

Toute information sur Biotest qui n'est pas dans le domaine public doit être protégée et traitée de manière confidentielle, même s'il n'y a pas d'obligation formelle de confidentialité. Les informations confidentielles comprennent toutes les informations stratégiques, financières et techniques ou commerciales non publiques de Biotest, ainsi que toutes les informations commerciales et les secrets commerciaux de nos partenaires commerciaux.

La plupart des informations que vous concevez ou développez dans le cadre de votre travail sont la propriété de la société et constituent un atout précieux pour Biotest. Vous devez vous efforcer de sauvegarder et de protéger nos informations confidentielles et exclusives.

Dans le cadre de votre travail, vous pouvez recevoir de nos partenaires commerciaux ou d'autres tiers des informations sensibles ou exclusives qui sont confidentielles. Vous devez respecter et maintenir la confidentialité de ces informations. N'utilisez pas, ne divulguez pas et ne partagez pas ces informations d'une manière qui viole des obligations légales ou contractuelles.

Les systèmes informatiques - le matériel, les logiciels, les réseaux et les informations qui y circulent - sont essentiels à notre réussite commerciale et doivent être protégés. Toute personne qui utilise un ordinateur a la responsabilité d'utiliser ces ressources de manière appropriée, sûre et pour les usages professionnels prévus. Nous vous demandons d'accorder une attention particulière aux aspects informatiques de la confidentialité, tels que la protection et la sécurité des données. Vous devez prendre des mesures pour protéger votre ordinateur, ou tout autre dispositif électronique, contre toute utilisation ou tout accès non autorisé.

Ces principes et obligations s'appliquent pendant les heures de travail et en dehors des heures de travail et que l'information soit spécifiquement désignée comme "confidentielle" ou "restreinte". Vos obligations de confidentialité restent valables si votre emploi chez Biotest prend fin.

4. Médias sociaux

Les médias sociaux constituent une part importante des affaires d'aujourd'hui, et leur importance ne cesse de croître. Les médias sociaux sont des technologies et des pratiques numériques permettant aux personnes de créer, de partager, d'échanger et de commenter des contenus, des opinions, des points de vue, des expériences et des perspectives dans des communautés et des réseaux virtuels (par exemple les blogs, les réseaux sociaux, les wikis, les sites web de diffusion vidéo en continu, etc.)

L'utilisation des médias sociaux par tout employé de Biotest, y compris toute utilisation privée, pourrait être attribuée à l'entreprise (par exemple en utilisant le logo ou les noms de produits de Biotest) et pourrait avoir un impact négatif sur notre image et notre réputation. Que cette utilisation soit faite à des fins personnelles ou pour le compte de la société, vous devez adhérer à nos valeurs et veiller à respecter en permanence les lois en vigueur et les politiques de la société, en particulier :

- Vous n'utilisez les médias sociaux pour vos activités commerciales (par exemple pour le recrutement ou les activités de relations publiques) qu'avec l'approbation de votre supérieur hiérarchique ou de votre directeur.
- Vous faites preuve de discrétion et de bon sens quant aux conséquences potentielles de votre utilisation des médias sociaux.
- Vous vous abstenez d'utiliser les médias sociaux pour discuter de questions qui impliquent des informations confidentielles et exclusives de Biotest.
- Vous êtes ouvert et honnête sur votre affiliation à Biotest lorsque celle-ci est pertinente pour la question.
- Vous indiquez clairement que vos idées ou opinions sont personnelles et ne peuvent représenter la position de Biotest.